



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

L'an deux mille dix-neuf le vingt-cinq juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis Salle René Camy à TARSACQ, sous la présidence de Monsieur SOUDAR Bernard, Président.

Étaient présents : LESCOUTE Thierry (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre (ABOS). LARRIEU Didier (ARBUS et CAPBP). CASSOU André et CHAMPETIER DE RIBES Jean (ARGAGNON). CHOUNET Jean-Pierre (ARTIGUELOUVE et CAPBP). MARSAGUET Pierre et MÈGE Georges (AUBERTIN et CAPBP). LAURIO Michel et MILHAVET Claude (BÉSINGRAND). NEGRE Jérôme et AUTAA Bernard (BIRON). LAFFARGUE Jean-Louis (CARDESSE). MATHEU René et CHASSERIAUD Marie-Thérèse (CASTETNER). BARBÉ Michel (CUQUERON). NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). BUROSSE Roger (LACQ-AUDÉJOS). PALOUMET Gérard (LAHOURCADE). SOUDAR Bernard et MIALOU Raymonde (LAROIN et CAPBP). KELLER Marion (LASSEUBE). CAZENAVE Jean-Claude (LOUBIENG). TROUILHET Georges et LANGLA Robert (MASLACQ). LAPORTE-FRAY Gaston et SALIOU Marcel (MONEIN). CAMDESSUS Michel (MONT). LAUREAU Pierre (MOURENX). MARTIN Jean-Luc (NOGUÈRES). GARROcq Jean-Marc (OS-MARSILLON). SCHOUMACHER Jacky (PARBAYSE). HAGET Robert et VIGNASSE Jean-Michel (PARDIES). LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). MIRANDE Martine (SAUCÈDE). MIRASSOU Marie-Thérèse (TARSACQ).

Étaient excusés : LAFFITTE Guy (ABIDOS). CASAURANCQ Jean-Marc (ABOS). DULOUT Alain (ARBUS et CAPBP). BELESTA-LABOURDETTE Pascal (AUBERTIN et CAPBP). CASSIAU-HAURIE Jacques (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). DUCAMIN Mathias (CARDESSE). POUSTIS Henri et LANGLES Pascal (CASTÉTIS). LARRADET Monique (CUQUERON). POURTAU Xavier (GAN). MALO Serge (JURANÇON). GONZALEZ-MORO Régine (LACOMMANDE). GIMENEZ Robert (LACQ-AUDÉJOS). LAUILHE Hervé et LAGARDÈRE Christophe (LAGOR). GOBERT Bernard (LAHOURCADE). JACOBS Jacques (LAROIN et CAPBP). PIDOT Claude (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). LARROQUE Sandy (LOUBIENG). LASSERRE-BISCONTE Albert et LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). COUTURIER Christian (MASLACQ). TUHEIL Marcel (MONEIN). CLAVÉ Jacques (MONT). MATRAGLIA Nadia (MOURENX). LAMANOU Didier (NOGUÈRES). LAGA Éric (OS-MARSILLON). DOMENGÉ Monique (PARBAYSE). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARRENNX). MOURLANE Jean et ROUSSELET Patrick (SAINT-FAUST et CAPBP). TONERA Jean-Bernard (SARPOURENX). PLAA Didier et GALLARDO Manuel (SAUVELADE). POUBLAN André (TARSACQ). ARRIAU Philippe et TICOULET (VIELLESÉGURE).

Assistaient à la réunion : DELVERT Lionel (Direction du Syndicat). ALLIEZ Christine (Trésorière de MONEIN). PATAUD Laurent et IRIGOIN Hervé (SAUR). DUBREUIL Jean-Pierre (Maire de LAGOR). ARRIEULA Serge (Adjoint au Maire d'OS-MARSILLON).

Secrétaire de séance : TROUILHET Georges (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Délibération n° 30/19.

Publié et affiché le 26 juin 2019.

Objet : rapport annuel 2018 – services « eau potable », « assainissement collectif » et « assainissement non collectif »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales – loi 99.586 du 12 juillet 1999 – article 40).

Ce document est destiné, après approbation par le Comité Syndical, à être notifié aux collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes avant le 31 décembre 2018.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif 2018.
- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes.
- TRANSMET la présente délibération en Préfecture de Pau pour visa.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Bernard SOUDAR



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2019

Table des matières

1.	Synthèse des indicateurs du service	1
2.	Caractérisation technique du service	2
2.1.	Présentation du territoire desservi	2
2.2.	Mode de gestion du service	2
2.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
2.4.	Nombre d'abonnés	3
2.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	4
2.6.	Volumes facturés	4
2.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
2.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
2.9.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0).....	5
3.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
3.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	6
4.	Indicateurs de performance	7
4.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	7
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B).....	7
4.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	9
4.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	9
4.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	10
4.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	10
4.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	13
4.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	13
4.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	13
4.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	14
4.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	15
4.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	15
4.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	16
4.14.	Taux de réclamations (P258.1)	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	17
6.	Compte administratif	17
7.	Etat de la dette.....	21
8.	Annexe 1 – Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne	24

1. Synthèse des indicateurs du service

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	8036	8577
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	70,45	87,48
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,66	2,71
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	86	97
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	9,5	16
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	9,5	16
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0151	0,0088
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,83	0,81
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,07	1,01
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	71,3	51,9
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8,9	8,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,60	0,001
P258.1	Taux de réclamations (‰)	0,83	0,26

2. Caractérisation technique du service

2.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat mixte – Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ABIDOS, ABOS, ARBUS, ARTIGUELOUVE, BIRON, LACQ, LAGOR, LAROIN, MASLACQ, NOGUERES, PARDIES, OS-MARSILLON, SAINT-FAUST, TARSACQ et VIELLESEGURE.
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 2002 à 2011 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 1/01/2009 ☐ Non

2.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie à autonomie financière avec prestataires de service**

Liste des contrats de prestation de service :

- Type de contrat : M.A.P.A. (groupement de commande)
- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 1/01/2018
- Date de fin de contrat : 31/12/2020
- Missions du prestataire : Entretien et maintenance des postes de relèvement et des stations d'épuration

- Type de contrat : M.A.P.A.
 - Nom du prestataire : CAZET
 - Date de début de contrat : 17/04/2019
 - Date de fin de contrat : 16/04/2020
 - Missions du prestataire : Entretien des ouvrages et canalisations d'assainissement collectif (hydrocurage)
-
- Type de contrat : M.A.P.A.
 - Nom du prestataire : SUEZ LYONNAISE DES EAUX
 - Date de début de contrat : 1/01/2016
 - Date de fin de contrat : 31/12/2019
 - Missions du prestataire : Traitement et évacuation des boues des stations d'épuration de TARSACQ et de LACQ-ABIDOS
-
- Type de contrat : M.A.P.A.
 - Nom du prestataire : C.I.E.L.
 - Date de début de contrat : 22/05/2018
 - Date de fin de contrat : 21/05/2020
 - Missions du prestataire : Entretien des espaces verts

2.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 577**habitants au 31/12/2018 (8 036 au 31/12/2017).

2.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 809** abonnés au 31/12/2018 (3 604 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Abidos	106	107	1	108	
Abos	241	244	0	244	
Arbus	391	395	0	395	
Artiguelouve	470	558	0	558	
Biron	244	248	0	248	
Lacq	302	308	2	310	
Lagor	311	319	0	319	
Laroin	348	348	0	348	
Maslacq	309	308	0	308	
Noguères	57	57	0	57	
Os-Marsillon	216	215	0	215	
Pardies	432	436	0	436	
Saint-Faust	0	6	0	6	
Tarsacq	177	179	0	179	
Vielléségure	0	78	0	78	
Total	3 604	3 806	3	3 809	5,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **3 809**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **30,97** abonnés/km au 31/12/2018. (31,53 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,25** habitants/abonné au 31/12/2018. (2,23 habitants/abonné au 31/12/2017).

2.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2018 : **3** (3 au 31/12/2017).

2.6. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	415 120	399 960	-3,6%

2.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 10,78 km de réseau unitaire hors branchements,
- 112,19 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 122,97 km (114,3 km au 31/12/2017).

30 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

36 postes de refoulement complètent l'infrastructure de collecte des eaux usées.

2.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Nom de la station de traitement	Année de mise en service	Débit nominal par temps sec en m ³ /j	Charge nominale DBO5 en kg/j	Capacité nominale en EH	Présence déversoir d'orage en tête	Télesurveillance	Autosurveillance des déversements
Tarsacq	1994	685	257	4283	Oui	Oui	Oui
Lacq-Abidos	1990	600	228	3800	Oui	Oui	Oui
Maslacq	1999	120	48	800	Oui	Oui	Oui
Vielleségure	2014	58	21	350	Oui	Oui	Non
Saint-Faust	1992	3	1,2	20	Non	Non	Non

2.9. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEU de TARSACQ	38,82	31,63
STEU de LACQ-ABIDOS	31,63	23,32
STEU de MASLACQ	0	31,43
STEU de VIELLESEGURE	-	1,1
STEU de SAINT-FAUST	-	0
Total des boues évacuées	70,45	87,48

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle (€ HT/an)	74,00	74,00	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,55	1,60	3,2 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	260,00	266,00	2,3 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (€ HT/m ³)	0,25	0,25	0 %
TVA si service assujetti (10%)	10 %	10 %	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,00	59,60	1,0 %
Total TTC facture type pour 120 m³	319,00	325,60	2,1 %
Prix TTC au m³	2,66	2,71	2,1 %

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** (100% pour 2017)

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	94,8%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	82%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	97

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **97** pour l'exercice 2017 (86 pour 2017).

4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU de TARSACQ	144,90	100	100
STEU de LACQ-ABIDOS	99,40	100	100
STEU de MASLACQ	41,40	100	100
STEU de VIELLESEGURE	4,56	100	100
STEU de SAINT-FAUST	0,84	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 ([100 en 2017]) :

4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU de TARSACQ	144,90	0	0
STEU de LACQ-ABIDOS	99,40	0	0
STEU de MASLACQ	41,40	100	100
STEU de VIELLESEGURE	4,56	-	100
STEU de SAINT-FAUST	0,84	-	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 16 (9,5 en 2017).

La Police de l'Eau juge qu'en 2017 les systèmes d'assainissement de TARSACQ et LACQ-ABIDOS ont collecté un volume trop important d'eau par temps de pluie conduisant à un nombre important de déversements dans le milieu naturel.

4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU de TARSACQ	144,90	0	0
STEU de LACQ-ABIDOS	99,40	0	0
STEU de MASLACQ	41,40	100	100
STEU de VIELLESEGURE	4,56	-	100
STEU de SAINT-FAUST	0,84	-	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **16** (9,5 en 2017).

La Police de l'Eau juge, en 2018 :

- le système d'assainissement de TARSACQ non conforme vis-à-vis de la directive ERU compte tenu de la collecte par le système de débits d'effluents bien supérieurs à la capacité de traitement de la station ce qui engendre des déversements significatifs et le non traitement de 34% de la pollution collectée.
- le système d'assainissement de LACQ-ABIDOS non conforme vis-à-vis de la directive ERU compte tenu de la collecte par le système de débits d'effluents bien supérieurs à la capacité de traitement de la station ce qui engendre des déversements significatifs et le non traitement de 41% de la pollution collectée.
- le système d'assainissement de MASLACQ conforme vis-à-vis de la directive ERU
- le système d'assainissement de VIELLESEGURE conforme vis-à-vis de la directive ERU
- le système d'assainissement de SAINT-FAUST conforme vis-à-vis de la directive ERU

4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de TARSACQ:

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	6,56
	☐ Non conforme	
Incinération	☒ Conforme	25,07
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		31,63

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de LACQ-ABIDOS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	8,23
	☐ Non conforme	
Incinération	☒ Conforme	14,54
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☒ Conforme	0,55
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		23,32

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de MASLACQ :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	27,76
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☒ Conforme	3,67
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		31,43

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de VIELLESEGURE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☒ Conforme	1,10
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,10

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018 le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100 % en 2017).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

4.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0,00 pour 1 000 habitants. (0,00 en 2017).

4.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : **1**.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de **0,81** par 100 km de réseau. (0,84 en 2017).

4.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	1,756	0,011	2,335	2,130	0

Au cours des 5 derniers exercices, 6,232 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 1,01 % (1,07 % en 2017).

4.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2018	Nombre de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017
STEU de TARSACQ	12	5	41,7	58
STEU de LACQ-ABIDOS	12	8	66,7	92

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 51,9 (71,3 en 2017).

4.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 en 2018 (110 en 2017).

4.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en €	4 535 304,47	4 477 519
Epargne brute annuelle en €	511 908,82	506 722,12
Durée d'extinction de la dette en années	8,9	8,8

4.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Le taux d'impayés sur les factures de l'année 2017 constaté le 31/12/2018 est de : **0,001 %**.

4.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de réclamations est de 0,26 pour 1000 abonnés (0,83 en 2017).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

3 535,45 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0088 €/m³** pour l'année 2018 (0,0151 €/m³ en 2017).

6. Compte administratif

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 188 535,77	G 1 261 547,58	G-A +73 011,81
	Section d'investissement	B 738 587,21	H 677 926,44	H-B -60 660,77

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 156 720,19
	Report en section d'investissement (001)	D	J 406 710,01

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	1 927 122,98 P= A+B+C+D	2 502 904,22 Q= G+H+I+J	+575 781,24 = Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 103 554,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 103 554,00	= K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 188 535,77 = A+C+E	1 418 267,77 = G+I+K	+229 732,00
	Section d'investissement	842 141,21 = B+D+F	1 084 636,45 = H+J+L	+242 495,24
	TOTAL CUMULE	2 030 676,98 = A+B+C+D+E+F	2 502 904,22 = G+H+I+J+K+L	+472 227,24

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 103 554,00	L
	Op. Equip. n°22 Travaux programme	100 554,00	
	Op. Equip. n°23 Travaux hors programme	3 000,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elle ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachée (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	593 700,00	382 147,58	18 288,95		193 263,47
012	Charges de personnel et frais assimilé	54 000,00	54 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00	40 301,80			6 698,20
Total des dépenses de gestion des service		694 700,00	476 449,38	18 288,95	0,00	199 961,67
66	Charges financières	162 505,00	61 142,55	96 352,61		5 009,84
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	6 089,89			1 410,11
68	Dotations aux amortissements, dépréc					
022	Dépenses imprévues	28 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		892 705,00	543 681,82	114 641,56	0,00	206 381,62
023	Virement à la section d'investissement (	7 208,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (	530 214,00	530 212,39			1,61
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		537 422,00	530 212,39	0,00	0,00	1,61
TOTAL		1 430 127,00	1 073 894,21	114 641,56	0,00	206 383,23
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	1 087 181,00	1 090 162,69			-2 981,69
74	Subventions d'exploitation	65 155,00	47 680,00			17 475,00
75	Autres produits de gestion courante	8 500,00	11 138,75			-2 638,75
Total des recettes de gestion des services		1 160 836,00	1 148 981,44	0,00	0,00	11 854,56
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	16 065,00	16 064,06			0,94
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
Total des recettes réelles d'exploitation		1 176 901,00	1 165 045,50	0,00	0,00	11 855,50
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	96 506,00	96 502,08			3,92
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		96 506,00	96 502,08	0,00	0,00	3,92
TOTAL		1 273 407,00	1 261 547,58	0,00	0,00	11 859,42
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		156 720,19				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	549 025,00	201 548,14	103 554,00	243 922,86
Total des dépenses d'équipement		549 025,00	201 548,14	103 554,00	243 922,86
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	440 591,00	440 536,99		54,01
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	26 725,00			
Total des dépenses financières		467 316,00	440 536,99	0,00	54,01
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		1 016 341,00	642 085,13	103 554,00	243 976,87
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	96 506,00	96 502,08		3,92
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		96 506,00	96 502,08	0,00	3,92
TOTAL		1 112 847,00	738 587,21	103 554,00	243 980,79
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	150 360,00	129 360,00		21 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		150 360,00	129 360,00	0,00	21 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	18 355,00	18 354,05		0,95
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		18 355,00	18 354,05	0,00	0,95
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		168 715,00	147 714,05	0,00	21 000,95
021	Virement de la section de fonctionnement	7 208,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	530 214,00	530 212,39		1,61
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		537 422,00	530 212,39	0,00	1,61
TOTAL		706 137,00	677 926,44	0,00	21 002,56
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		406 710,01			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	400 436,53		400 436,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 000,00		54 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	40 301,80		40 301,80
66	Charges financières	157 495,16		157 495,16
67	Charges exceptionnelles	6 089,89		6 089,89
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		530 212,39	530 212,39
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		658 323,38	530 212,39	1 188 535,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 188 535,77
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		96 502,08	96 502,08
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	440 536,99		440 536,99
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	201 548,14		201 548,14
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		642 085,13	96 502,08	738 587,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	738 587,21
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	1 090 162,69		1 090 162,69
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation	47 680,00		47 680,00
75	Autres produits de gestion courante	11 138,75		11 138,75
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	16 064,06	96 502,08	112 566,14
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		1 165 045,50	96 502,08	1 261 547,58

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	156 720,19
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 418 267,77
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	129 360,00		129 360,00
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		505 272,29	505 272,29
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		24 940,10	24 940,10
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		129 360,00	530 212,39	659 572,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	406 710,01
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	18 354,05
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 084 636,45
---	---------------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	593 700,00	382 147,58	18 288,95		193 263,47
604	Achats études, presta de services, équ	100 000,00	85 902,16	12 000,00		2 097,84
6061	Fournitures non stockables (eau, éner	65 000,00	73 846,88			-8 846,88
6062	Produits de traitement	5 000,00				5 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équ	1 000,00				1 000,00
61523	Réseaux	40 000,00	35 598,70			4 401,30
61528	Autres	4 000,00	5 220,00			-1 220,00
6156	Maintenance	100 000,00	83 083,77	4 068,95		12 847,28
6161	Multirisques	9 300,00	9 895,66			-595,66
617	Etudes et recherches	230 000,00	61 248,82	2 220,00		166 531,18
618	Divers	100,00	50,00			50,00
6222	Commissions pour recouvr. de la red	6 500,00	6 570,87			-70,87
6226	Honoraires	1 000,00	12,00			988,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00				2 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00				2 000,00
6241	Transports sur achats	100,00				100,00
6262	Frais de télécommunications	13 500,00	7 515,72			5 984,28
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	7,00			993,00
6287	Remboursements de frais	12 000,00	12 000,00			
6371	Redev. versée agences eau (prélèveme	1 200,00	1 196,00			4,00
012	Charges de personnel et frais assim	54 000,00	54 000,00			
6215	Personnel affecté par collectivité de ra	54 000,00	54 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00	40 301,80			6 698,20
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	3 535,45			1 464,55
6542	Créances éteintes	5 000,00	949,30			4 050,70
658	Charges diverses de gestion courante	37 000,00	35 817,05			1 182,95
TOTAL GESTION DES SERVICES		694 700,00	476 449,38	18 288,95	0,00	199 961,67
(a) = 011 + 012 + 014 + 65						
66	Charges financières (b)	162 505,00	61 142,55	96 352,61		5 009,84
66111	Intérêts réglés à l'échéance	167 006,00	167 000,00			6,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					
	ICNE de l'exercice N	96 357,00		96 352,61		4,39
	ICNE de l'exercice N-1	-105 858,00	-105 857,45			-0,55
6615	Intérêts des comptes courants&de dépô	5 000,00				5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 500,00	6 089,89			1 410,11
673	Titres annulés (sur excercices antérieu	7 000,00	6 089,89			910,11
678	Autres charges exceptionnelles	500,00				500,00
68	Dotations aux amortissements, dép					
69	Impôts sur les bénéfices et assimil					
022	Dépenses imprévues (f)	28 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		892 705,00	543 681,82	114 641,56	0,00	206 381,62
= a + b + c + d + e + f						
023	Virement à la section d'investissemen	7 208,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entr	530 214,00	530 212,39			1,61
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	505 273,00	505 272,29			0,71
6812	Dot.aux amort. charges d'exploitation à	24 941,00	24 940,10			0,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT		537 422,00	530 212,39	0,00	0,00	1,61
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		537 422,00	530 212,39	0,00	0,00	1,61

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	1 430 127,00	1 073 894,21	114 641,56	0,00	206 383,23
---	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	96 352,61
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-105 857,45
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-9 504,84

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations d	1 087 181,00	1 090 162,69		-2 981,69
704	Travaux	33 950,00	39 627,35		-5 677,35
70611	Redevance d'assainissement collectif	950 000,00	857 843,58		92 156,42
70613	Participations pour assainissement co	103 231,00	192 691,76		-89 460,76
74	Subventions d'exploitation	65 155,00	47 680,00		17 475,00
741	Primes d'épuration	20 000,00	47 556,00		-27 556,00
748	Autres subventions d'exploitation	45 155,00	124,00		45 031,00
75	Autres produits de gestion courant	8 500,00	11 138,75		-2 638,75
7588	Autres	8 500,00	11 138,75		-2 638,75
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 160 836,00	1 148 981,44	0,00	11 854,56
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)	16 065,00	16 064,06		0,94
778	Autres produits exceptionnels	16 065,00	16 064,06		0,94
78	Reprises sur amortissements, dépr				
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 176 901,00	1 165 045,50	0,00	11 855,50
042	Opérations d'ordre de transfert ent	96 506,00	96 502,08		3,92
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au c	96 506,00	96 502,08		3,92
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		96 506,00	96 502,08	0,00	3,92
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		1 273 407,00	1 261 547,58	0,00	11 859,42
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		156 720,19			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (ho				
21	Immobilisations corporelles (hors o				
22	Immobilisations reçues en affecta				
23	Immobilisations en cours (hors op				
	Op. Eq. n°22 Travaux programme	454 290,00	162 593,71	100 554,00	191 142,29
	Op. Eq. n°23 Travaux hors programm	42 050,00	38 954,43	3 000,00	95,57
	Op. Eq. n°24 Matériel de bureau et i	22 685,00			22 685,00
	Op. Eq. n°25 Acquisition de terrain	30 000,00			30 000,00
Total des dépenses d'équipement		549 025,00	201 548,14	103 554,00	243 922,86
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés	440 591,00	440 536,99		54,01
1641	Emprunts en euros	418 811,00	418 807,01		3,99
1687	Autres dettes	21 780,00	21 729,98		50,02
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	26 725,00			
Total des dépenses financières		467 316,00	440 536,99	0,00	54,01
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 016 341,00	642 085,13	103 554,00	243 976,87

040	Opération d'ordre transfert entre s	96 506,00	96 502,08		
	Reprise sur autofinancement antéri	96 506,00	96 502,08		3,92
139111	Agence de l'eau	32 040,00	32 039,11		0,89
13912	Régions	17 394,00	17 393,19		0,81
13913	Départements	36 954,00	36 953,28		0,72
13914	Communes	2 243,00	2 242,84		0,16
13915	Groupements de collectivités	655,00	654,59		0,41
13918	Autres	7 220,00	7 219,07		0,93
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		96 506,00	96 502,08	0,00	3,92

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	1 112 847,00	738 587,21	103 554,00	243 980,79
---	--------------	------------	------------	------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reç	150 360,00	129 360,00		21 000,00
13111	Agence de l'eau	21 000,00	129 360,00		-108 360,00
1313	Départements	129 360,00			129 360,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1				
20	Immobilisations incorporelles (sf 2				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affecta				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		150 360,00	129 360,00	0,00	21 000,00
10	Dotations, fonds divers et reserves	18 355,00	18 354,05		0,95
1068	Autres réserves	18 355,00	18 354,05		0,95
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		18 355,00	18 354,05	0,00	0,95
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		168 715,00	147 714,05	0,00	21 000,95

021	Virement de la section de fonctionn	7 208,00			
040	Opérations d'ordre de transfert ent	530 214,00	530 212,39		1,61
281532	Réseaux d'assainissement	505 273,00	505 272,29		0,71
4818	Charges à étaler	24 941,00	24 940,10		0,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		537 422,00	530 212,39	0,00	1,61
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		537 422,00	530 212,39	0,00	1,61

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	706 137,00	677 926,44	0,00	21 002,56
---	-------------------	-------------------	-------------	------------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	406 710,01
--	-------------------

7. Etat de la dette

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 31/12/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
Néant						
51928 - Autres avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					7 815 259,00									
1641 Emprunts en euros					7 815 259,00									
00000053711	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	01/05/2018		15/05/2019	141 626,85	F		4,36	4,36	EUR	A	P	N	A-1
00003108592B	CREDIT FONCIER DE FRANCE			25/02/2015	350 000,00	F	EURIBOR	2,80	2,80	EUR	S	P	N	A-1
0009143001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/03/2000	138 186,09	F		5,09	5,09	EUR	A	P	N	A-1
009142001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/06/1999	208 338,67	F		5,15	5,15	EUR	A	P	N	A-1
10278-00302-00020014	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	30/09/2011		30/04/2012	400 000,00	F		4,47	4,47	EUR	S	P	N	A-1
20000424	CAISSE D'EPARGNE	15/09/2000		01/04/2001	141 015,34	F		5,80	5,80	EUR	A	P	N	A-1
20500201	CAISSE D'EPARGNE	08/04/2005		01/02/2006	400 000,00	F		3,75	3,75	EUR	A	P	N	A-1
20600193	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2006		05/03/2007	400 000,00	F		3,82	3,82	EUR	A	P	N	A-1
40777310000	CRCA PYRENEES/GASCOGNE			05/01/2000	228 673,53	F		4,71	4,71	EUR	A	P	N	A-1
40839500801	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	21/03/2000		01/02/2001	350 632,74	F		6,00	6,00	EUR	A	P	N	A-1
50356261801	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	13/04/2001		24/02/2002	266 785,78	F		5,66	5,66	EUR	A	P	N	A-1
50894787801	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	01/03/2002		01/02/2003	450 000,00	F		5,66	5,66	EUR	A	P	N	A-1
51009318366	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	13/06/2003		07/03/2004	340 000,00	F		4,45	4,45	EUR	A	P	N	A-1
51015016623	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	27/08/2004		08/04/2005	400 000,00	F		4,72	4,72	EUR	A	P	N	A-1
51037810520	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	19/07/2007		10/04/2008	400 000,00	F		4,26	4,26	EUR	S	P	N	A-1
8565932	CAISSE D'EPARGNE	05/10/2009		05/03/2010	500 000,00	F		4,75	4,75	EUR	A	P	N	A-1
9765814	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2014		05/02/2017	1 000 000,00	F		1,52	1,52	EUR	S	P	N	A-1
A33100FV	CAISSE D'EPARGNE	09/04/2008		05/06/2010	500 000,00	F		3,17	3,17	EUR	A	P	N	A-1
A6408096	CAISSE D'EPARGNE			05/01/2009	700 000,00	F		5,28	5,28	EUR	A	P	N	A-1
CO8516	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	24/04/2014		04/01/2016	500 000,00	F		1,82	1,82	EUR	S	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Néant														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					256 708,40									
1687 Autres dettes					256 708,40									
110201201355001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	49 280,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201355002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		12/05/2018	14 560,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201357001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	12 833,36	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201357002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		12/05/2018	3 791,68	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
120201200610001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	99 265,86	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
120201200610002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		13/03/2018	50 277,50	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
120641925	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE			09/11/2008	26 700,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
TOTAL GENERAL					8 071 967,40									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2018											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résidu- elle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				4 260 340,36					407 690,96	160 347,41		96 352,61
1641 Emprunts en euros				4 260 340,36					407 690,96	160 347,41		96 352,61
00000053711	N			141 626,85	9,42	F		4,36				3 946,01
00003108592B	N			270 439,08	11,00	F	EURIBOR	2,80	20 727,36	8 008,58		2 629,27
0009143001	N			11 678,19	0,99	F		5,09	11 065,19	1 259,98		
009142001	N				0,00	F		5,15	17 771,83	915,25		
10278-00302-00020014	N			297 903,72	12,99	F		4,47	16 588,73	13 874,49		2 219,38
20000424	N			21 523,29	1,99	F		5,80	9 885,06	1 821,68		932,79
20500201	N			171 250,15	6,99	F		3,75	21 057,38	7 211,53		5 868,88
20600193	N			194 454,79	7,99	F		3,82	20 457,99	8 209,67		6 086,97
40777310000	N			16 711,29	0,99	F		4,71	15 959,48	1 538,79		
40839500801	N			56 046,39	1,99	F		6,00	25 666,96	4 902,80		3 073,21
50356261801	N			59 501,47	2,99	F		5,66	17 747,87	4 372,31		2 862,61
50894787801	N			129 110,35	3,99	F		5,66	28 073,85	8 896,63		6 678,38
51009318366	N			111 645,39	4,99	F		4,45	19 557,92	5 845,55		4 043,58
51015016623	N			155 299,05	5,99	F		4,72	21 956,72	8 366,47		5 334,70
51037810520	N			221 704,55	8,99	F		4,26	19 834,88	10 080,56		2 098,80
8565932	N			321 818,40	10,99	F		4,75	21 909,27	16 327,06		12 526,33
9765814	N			913 069,69	18,00	F		1,52	43 794,23	14 378,55		5 590,02
A33100FV	N			305 038,39	11,92	F		3,17	22 248,03	11 880,50		6 305,40
A6408096	N			425 290,93	9,99	F		5,28	31 699,44	24 129,09		22 143,48
CO8516	N			436 228,39	17,00	F		1,82	21 688,77	8 327,92		4 012,80
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2018											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				217 178,42					21 729,98			
1687 Autres dettes				217 178,42					21 729,98			
110201201355001	N			44 800,00	10,27	F		0,00	4 480,00			
110201201355002	N			13 440,00	12,36	F		0,00	1 120,00			
110201201357001	N			11 666,70	10,27	F		0,00	1 166,66			
110201201357002	N			3 500,02	12,36	F		0,00	291,66			
120201200610001	N			90 241,70	10,27	F		0,00	9 024,16			
120201200610002	N			46 410,00	12,20	F		0,00	3 867,50			
120641925	N			7 120,00	3,99	F		0,00	1 780,00			
TOTAL GENERAL				4 477 518,78					429 420,94	160 347,41		96 352,61

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/201 8(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/201 8(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	--	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2018 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	26					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	4 477 518,78					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2018	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)								Après opération de couverture
Néant								
Taux variable simple (total)								
Néant								
Taux complexe (total) (2)								
Néant								
Total								

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2018	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)				
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)						
NEANT						
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)						
NEANT						

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(11) Il s'agit des intérêts dûs au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de sous-critption du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amort. et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2018	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Cont. initial	Cont. renégocié	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Cont. initial	Cont. renégocié				
Néant																			
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

8. Annexe 1 – Note d’information de l’Agence de l’Eau Adour - Garonne

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



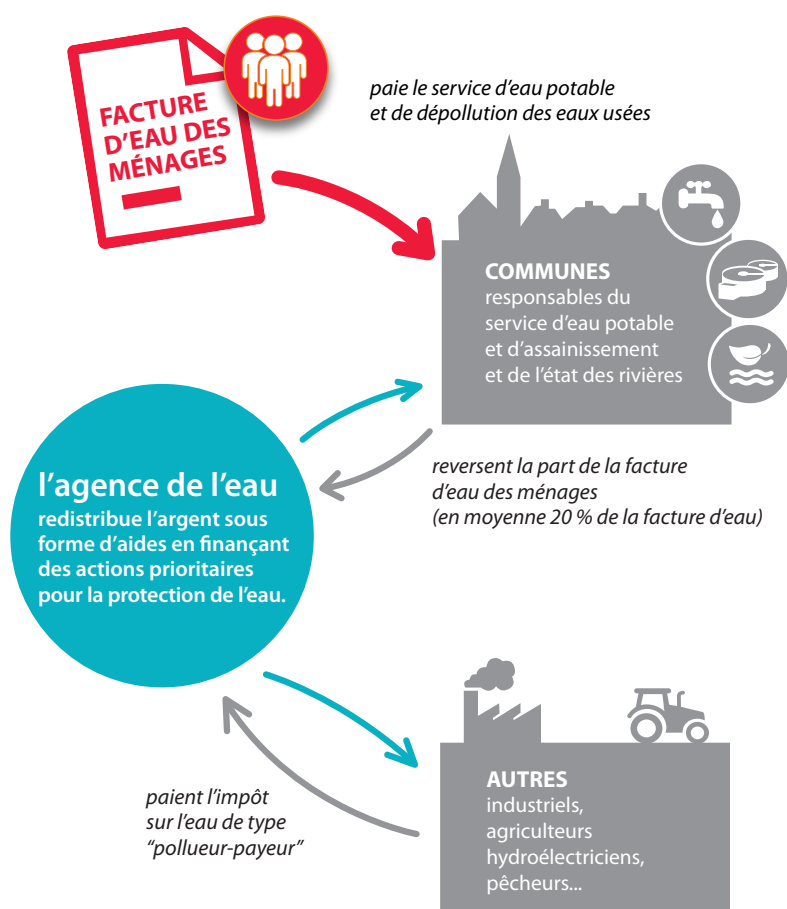
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



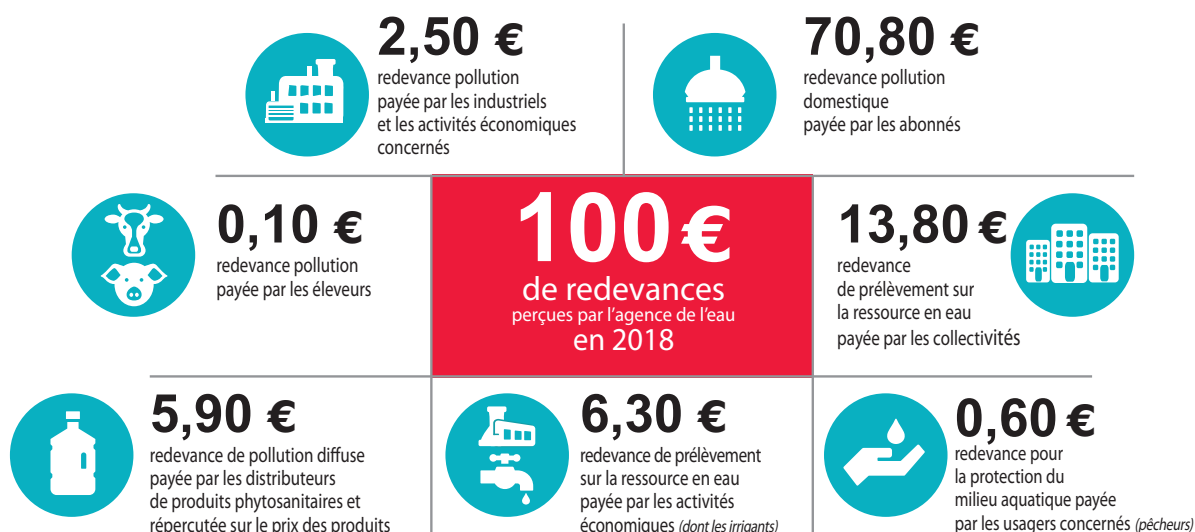
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

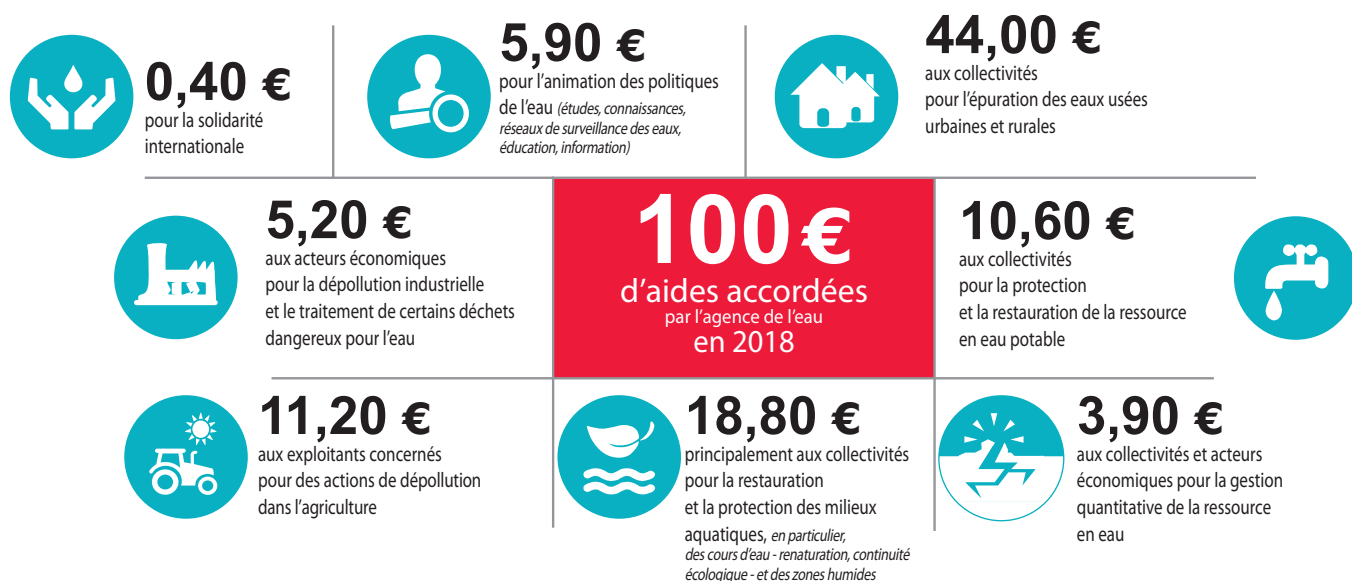


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

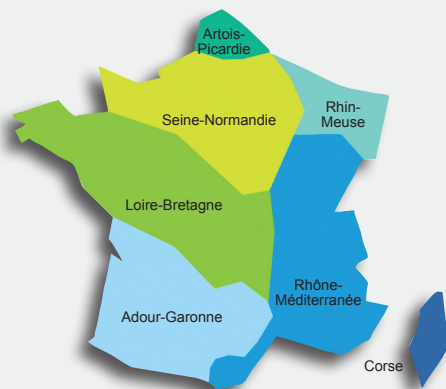
- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE